



**ETUDE DE CONCEPTION ET DE  
DIMENSIONNEMENT DE DISPOSITIFS  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION  
DE 6 LOTS**

**Lieu-dit "Puretta"  
Commune de SAN GAVINO DI CARBINI**

**Pour le compte de  
Mme FILIPPI Florence**

**Référence du dossier : PARU2006AJA50CDIM**

**Date : Lundi 16 Novembre 2020 – version 3  
*Modification de la version 2 du 14 octobre 2020***

## Table des matières

<b>1. GESTION DOCUMENTAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. RESUME NON TECHNIQUE.....</b>	<b>2</b>
<b>3. ANALYSE DU PROJET.....</b>	<b>3</b>
3.1 Identification du pétitionnaire .....	3
3.2 Localisation du projet.....	3
3.3 Cadre de l'étude.....	3
3.4 Usage des locaux .....	3
3.5 Base de dimensionnement .....	5
3.6 Référentiel réglementaire ( applicable / non applicable) .....	5
<b>4. DIAGNOSTIC DE LA PARCELLE .....</b>	<b>6</b>
4.1 Présentation de la parcelle .....	6
4.2 Topographie.....	6
4.3 Contraintes environnementales ( effectives / non effectives) .....	7
4.4 Géologie, pédologie et hydraulique du sol .....	8
4.5 Appréciation globale du site .....	11
<b>5. CHOIX DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT.....</b>	<b>12</b>
5.1 Présentation des différentes filières de traitement.....	12
Filières classiques.....	12
Filières agréées.....	13
5.2 Choix de la filière de traitement .....	14
5.2 Dimensionnement & implantation de la filière.....	15

---

## 1. GESTION DOCUMENTAIRE

Référence étude : .....PARU2006AJA50CDIM

Référence client : .....FILIPPI

Date devis : .....25/06/2020

Date acceptation étude : .....01/07/2020

- Cette étude est réputée valable tant que les spécifications réglementaires ou normatives restent inchangées. Si les données d'entrée du projet changent (nombre de chambres, déplacement des implantations, ...) ou si le terrain a été modifié (décapage, ...), la présente étude n'est plus valable.
- TP Ae conserve l'étude pendant une durée de 1 an. Une version informatique (pdf) peut être transmise en faisant la demande sur le site [www.tpae.fr](http://www.tpae.fr) (rubrique : contact/livraison d'étude)
- L'étude ne peut être présentée à un tiers que dans son intégralité : le constructeur a besoin de l'ensemble de l'étude (y compris les annexes) pour réaliser son devis.
- Les certificats de garantie décennale sont téléchargeables sur le site [www.tpae.fr](http://www.tpae.fr) (rubrique : accueil/certificat)
- Les demandes de modifications peuvent être faites en ligne sur le site [www.tpae.fr](http://www.tpae.fr) (rubrique : contact/modification d'études)
- Avant de débiter les travaux, la présente étude doit être transmise en mairie, accompagné du formulaire fourni par le SPANC et des plans des différents niveaux de l'habitation.

Pour consulter notre site depuis votre mobile :



N° version	Réalisé par	Vérfié par	Nature de la modification	Signature	Date
V1	Marion NIGNOL	Jean-Paul VIVIER			Mardi 3 août 2020
V2	Marion NIGNOL	Jean-Paul VIVIER	Plan masse du projet		Mercredi 14 Octobre 2020
V3	Marion NIGNOL	Jean-Paul VIVIER	Plan masse du lot E		Lundi 16 Novembre 2020

## 2. RESUME NON TECHNIQUE

Etant donné la nature du sol et les contraintes de terrain rencontrées, nous préconisons :

- Prétraitement : **Fosse toutes eaux de 3 m<sup>3</sup> pour chaque habitation**
- Traitement :
  - **Pour les lots A, B et F : Tranchées d'épandage d'une surface d'infiltration de 22 m<sup>2</sup> constituées par 3 drains de 15 ml disposés dans des tranchées de 0,5 m de largeur [3 x 15 ml x 0,5 m = 22,5 m<sup>2</sup>]**
  - **Pour le lot C : Tranchées d'épandage d'une surface d'infiltration de 22 m<sup>2</sup> constituées par 5 drains de 9 ml disposés dans des tranchées de 0,5 m de largeur [5 x 9 ml x 0,5 m = 22,5 m<sup>2</sup>]**
  - **Pour le lot D : Tranchées d'épandage d'une surface d'infiltration de 22 m<sup>2</sup> constituées par 4 drains de 11 ml disposés dans des tranchées de 0,5 m de largeur [4 x 11 ml x 0,5 m = 22 m<sup>2</sup>]**
  - **Pour le lot E : 2 épandages sous forme de tranchées d'épandage d'une surface d'infiltration de 22 m<sup>2</sup> constituées par 3 drains de 15 ml disposés dans des tranchées de 0,5 m de largeur [3 x 15 ml x 0,5 m = 22,5 m<sup>2</sup>]**

*TPAe ne peut être tenu pour responsable des déclarations du pétitionnaire, notamment en ce qui concerne le nombre exact de pièces pouvant servir de chambres, l'éventuelle présence de puits à moins de 35 mètres de sa propriété, d'ouvrages souterrains (câbles électriques, canalisations, câble PTT, ...). Cette étude s'appuie sur les déclarations du pétitionnaire qui en prend l'entière responsabilité : il lui appartient de vérifier l'exactitude des données mentionnées avant tout envoi à un service de contrôle. Par ailleurs, il appartient au constructeur, architecte, ou entrepreneur de s'assurer que toutes les dispositions réglementaires inscrites dans les préconisations de la présente étude sont compatibles avec le projet du pétitionnaire et que lors de la réalisation, ces préconisations soient respectées.*

*Le plan d'implantation du dispositif joint à l'étude n'est donné qu'à titre indicatif : il ne peut tenir en aucun cas de plan d'exécution. L'étude ne comprend pas le diagnostic des installations existantes ni la reprise d'ouvrages existants.*

*La gestion des eaux pluviales du site ne fait pas partie de l'étude. Il conviendra au maître d'œuvre de l'opération de gérer les eaux pluviales de manière à éviter toute perturbation sur le fonctionnement du système d'épuration, du système d'infiltration ou de l'exutoire. La présente étude ne constitue pas une étude géotechnique : elle ne peut servir de base pour la construction d'un bâtiment, pour la gestion des eaux pluviales, pour la faisabilité de travaux proches de fondations, ... Les sondages réalisés ne peuvent pas couvrir de façon exhaustive la zone d'infiltration. Aussi, malgré toutes les précautions prises, l'étude ne peut pas permettre de se prémunir contre des aléas géologiques ou hydrogéologiques. De même, seules des mesures de niveau de nappe pendant une période hydrologique représentative permettrait de se rendre compte des mouvements d'eau souterrains, en prenant compte des phénomènes climatiques exceptionnels.*

*En cas d'impossibilité de mise en œuvre de la filière (niveau d'arrivée d'eau trop bas, présence de câbles électriques...), l'entrepreneur, l'architecte, ou le constructeur préviennent au plus tôt TPAe.*

*Le maître d'œuvre ou l'architecte doivent en fonction des données de l'étude vérifier la nécessité d'installer une pompe de relevage, de définir la nature de la fosse, des conduites. Les travaux doivent être réalisés selon le DTU 64.1 P1-1 d'août 2013 (normes de constructions, implantation, matériau, sables, ...) **En tout état de cause, les travaux ne pourront être réalisés sans l'avis positif du SPANC assuré par les services techniques de la commune de San-Gavino-di-Carbini.***

Fait à Ajaccio, le lundi 16 novembre 2020

Le PDG, Olivier JAOUEN



Le pétitionnaire

### 3. ANALYSE DU PROJET

Le pétitionnaire envisage le découpage de la parcelle B n°1757 située au niveau du lieu-dit « Poretta » sur la commune de SAN GAVINO DI CARBINI en 2 lots A et B. Le lot A à bâtir est destiné à recevoir un permis d'aménager d'environ 9990 m<sup>2</sup>, le lot B à bâtir sera conservé par les vendeurs.

La présente étude concerne le lot A. Ce lot sera divisé en 6 lots, appartenant à 6 propriétaires différents. Les projets d'aménagement ou de construction de chaque lot n'étant pas clairement définis, cette étude sera basée sur un dimensionnement standard en ce qui concerne le volet assainissement individuel.

#### 3.1 Identification du pétitionnaire

Nom, prénom : ..... Mme FILIPPI, Florence  
Adresse : ..... Idasols - 13 lotissement Arbucetta  
Code Postal : ..... 20620  
Ville : ..... BIGUGLIA  
Téléphone : ..... 06 80 23 71 26

#### 3.2 Localisation du projet<sup>2</sup>

Lieu-dit ..... "Poretta"  
Commune ..... SAN GAVINO DI CARBINI  
Référence cadastrale ..... B, n°1757 (en partie)

#### 3.3 Cadre de l'étude

Vente  Réhabilitation  Permis de construire  Certificat d'urbanisme

**Attention** : La présente étude a été réalisée dans le cadre de la vente d'un terrain vierge constructible. En l'absence de projet d'aménagement ou de construction clairement défini lors de l'étude, cette étude a pris en compte les caractéristiques de l'existant (surface terrain, pente du terrain naturel, caractéristiques du sol en place) et s'est basée sur le dimensionnement standard minimal préconisé par le DTU 64.1.

Si le projet d'aménagement de l'acquéreur final nécessite la modification de ces données de base (modification du nombre de pièces principales, modification du lieu d'implantation de la filière de traitement...), il est impératif de réaliser une remise à jour de la présente étude, sous forme d'un modificatif, afin d'être présenté au SPANC pour avis, avant travaux. Nous consulter le cas échéant.

Autre : .....

#### 3.4 Usage des locaux

Habitation individuelle →  Principale  Secondaire  Usage futur non connu

Habitation collective

Autre :

<sup>2</sup> Le plan de situation au 1/20 000 et la vue aérienne au 1/1 000 de la parcelle figurent sur le document de la page suivante

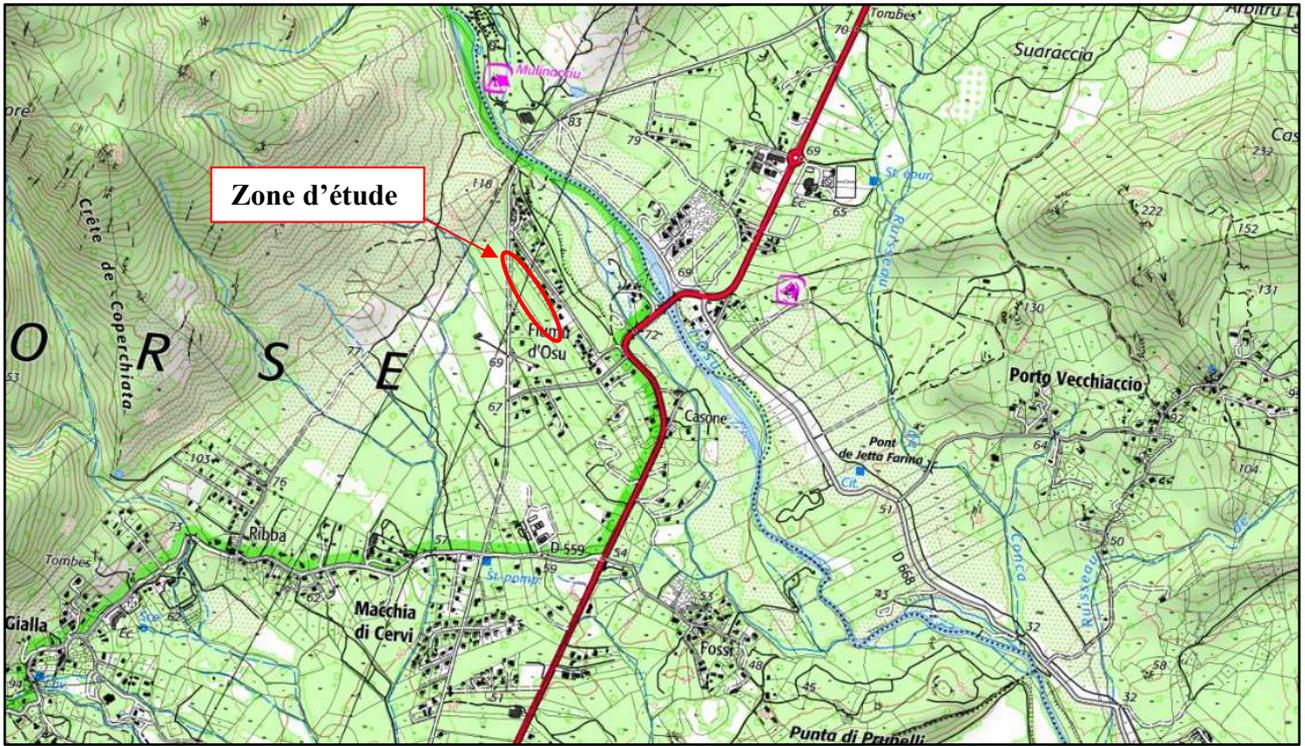


Figure 1 : Situation du projet sur l'IGN



Figure 2 : Vue aérienne Géoportail

### 3.5 Base de dimensionnement

Habitation individuelle : Les projets d'habitations futures n'ayant pas encore été défini lors de l'étude, la base minimale de dimensionnement des dispositifs ANC prévue dans la norme XP DTU64.1 a été retenue par défaut, soit une habitation de 5 pièces principales :

Pour chaque T5 :

Nombre de pièces de sommeil ou de repos<sup>3</sup> : ..... 4 chambres

Nombre de pièces de séjour : ..... 1 pièce de séjour

Autre(s) pièce(s) principale(s) : ..... 0 pièce(s) principale(s)

Nombre de pièces principales : ..... **5 pièces principales**

Cas particulier<sup>4</sup> d'établissement recevant du public.

Capacité d'accueil : .....

Cas particulier d'habitation individuelle pour laquelle le nombre de pièces principales est disproportionné par rapport au nombre d'occupants.

Nombre d'occupants : .....

Autre cas particulier : .....

**Charge de pollution à prendre en compte : ..... 5 EH pour chaque lot**

### 3.6 Référentiel réglementaire ( applicable / non applicable)

Arrêté préfectoral de la Corse du Sud n°2012143-0003 relatif aux conditions de mise en œuvre et de gestion applicable aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 12 Kg/ j de DBO5.

Norme XP DTU 64.1 d'août 2013 : mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif pour des maisons d'habitation jusqu'à 20 pièces principales.

Charge inférieure à 20 EH : arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Charge comprise entre 20 et 200 EH : arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

*Attention : en aucun cas, la présente étude ne se substitue à ces textes. Il appartient au constructeur de se référer à ces textes réglementaires et normes pour réaliser les travaux. Le constructeur veillera également à respecter scrupuleusement les consignes de pose des fabricants.*

<sup>3</sup> La définition des pièces de séjour, de sommeil ou de repos est précisée à l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

<sup>4</sup> Ces cas particuliers sont mentionnés dans l'arrêté du 7 mars 2012

## 4. DIAGNOSTIC DE LA PARCELLE

### 4.1 Présentation de la parcelle

Superficie : ..... Environ 9991 m<sup>2</sup>

Usage actuel du terrain : ..... Aucun

Nature et densité du couvert végétal : ..... Couvert végétal dense, quelques zones sont démaquisées. Présence de rochers affleurants sur toute la parcelle.

Servitudes particulières : ..... Aucune servitude signalée

Réseaux enterrés : ..... **La reconnaissance préalable des réseaux enterrés reste à la charge de l'entreprise chargée des travaux.** Nous contacter en cas de découverte de réseau de toute nature pouvant gêner l'implantation du dispositif ANC.

Mode d'alimentation en eau potable : ..... Distribution publique



*Photo 1 : Vue de la parcelle*

### 4.2 Topographie

- Terrain Plat
- Terrain avec faible pente ( $\pm 2\%$ ), orientée N  $\rightarrow$  S.
- Terrain avec forte pente

#### 4.3 Contraintes environnementales ( effectives / non effectives)

- Zone **conchylicole** à moins de 200 mètres de la parcelle
- Zone de **pêche à pied** à moins de 200 mètres de la parcelle
- Zone de **baignade** à moins de 200 mètres de la parcelle
- Cours d'eau** à moins de 50 mètres de la parcelle
- Parcelle susceptible d'être **inondée**
- Parcelle située sur un **périmètre de protection de captage**
- Parcelle susceptible d'être en **zone protégée** (ZNIEFF, NATURA 2000, ...)
- Présence de **zone humide** sur la parcelle
- Présence de **fossés ou de drainages**
- Présence de **plantations**
- Présence de **puits ou forage** destiné à la consommation humaine OU animale ET/OU puits dont la profondeur est supérieure à 10 mètres.



## Cadre pédologique et hydraulique du sol

Il a été réalisé 3 sondages à la minipelle (S1, S2 et S3) qui ont mis en évidence des sols relativement homogènes dont la coupe type est schématisée ci-dessous. Ce sont des sols bruns à beige, de type limoneux-sableux sur une arène granitique altérée.

Aucunes traces d'hydromorphie ni de remontées de nappe n'ont été observées sur les trois sondages.

Sondage	Sondage 1	Sondage 2	Sondage 3
Nature du sol	En place	En place	En place
Nature du substratum	<b>Granite</b>	<b>Granite</b>	<b>Granite</b>
Profondeur atteinte / TN :	120 cm	120 cm	140 cm
Moyen utilisé :	Pelle mécanique	Pelle mécanique	Pelle mécanique
Raison de l'arrêt du sondage	Refus (roches, blocs)	Refus (roches, blocs)	Refus (roches, blocs)
<b>Profondeur (cm) : TN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
-10	<b>Épaisseur :</b> 40 cm <b>Couleur :</b> Brun foncé <b>Texture :</b> Terre végétale	<b>Épaisseur :</b> 40 cm <b>Couleur :</b> Brun foncé <b>Texture :</b> Terre végétale	<b>Épaisseur :</b> 50 cm <b>Couleur :</b> Brun foncé <b>Texture :</b> Terre végétale
-20			
-30			
-40			
-50	<b>Épaisseur :</b> 80 cm <b>Couleur :</b> Beige <b>Texture :</b> Limono-Sableux <b>Compacité :</b> Peu compacte <b>Pierrosité :</b> Très importante : > 50% <b>Structure :</b> Grumeleuse (miettes) <b>Hydromorphie :</b> Absence <b>Nappe :</b> Absence	<b>Épaisseur :</b> 50 cm <b>Couleur :</b> Brun clair <b>Texture :</b> Sableux <b>Compacité :</b> Meuble <b>Pierrosité :</b> Très importante : > 50% <b>Structure :</b> Grenue (sables) <b>Hydromorphie :</b> Absence <b>Nappe :</b> Absence	<b>Épaisseur :</b> 40 cm <b>Couleur :</b> Brun clair <b>Texture :</b> Sableux <b>Compacité :</b> Meuble <b>Pierrosité :</b> Très importante : > 50% <b>Structure :</b> Grumeleuse (miettes) <b>Hydromorphie :</b> Absence <b>Nappe :</b> Absence
-60			
-70			
-80			
-90			
-100		<b>Épaisseur :</b> 30 cm <b>Couleur :</b> Beige <b>Texture :</b> Limono-Sableux <b>Compacité :</b> Peu compacte <b>Pierrosité :</b> Très importante : > 50% <b>Structure :</b> Grumeleuse (miettes) <b>Hydromorphie :</b> Absence <b>Nappe :</b> Absence	<b>Épaisseur :</b> 50 cm <b>Couleur :</b> Beige <b>Texture :</b> Limono-Sableux <b>Compacité :</b> Peu compacte <b>Pierrosité :</b> Très importante : > 50% <b>Structure :</b> Grumeleuse (miettes) <b>Hydromorphie :</b> Absence <b>Nappe :</b> Absence
-110			
-120			
-130	<b>Arrêt sondage</b> Refus (roches, blocs) 	<b>Arrêt sondage</b> Refus (roches, blocs) 	<b>Arrêt sondage</b> Refus (roches, blocs) 
-140			

En complément des 3 sondages à la minipelle, il a été réalisé 3 sondages à la tarière manuelle avec mesure de perméabilité (K1, K2 et K3). Aucune traces d'hydromorphie ni de remontées de nappe n'ont été observées sur ces trois sondages.

La valeur de perméabilité moyenne retenue est  $K=50$  mm/h.

	Mesure perméabilité 1	Mesure perméabilité 2	Mesure perméabilité 3
Nature du sol	En place	En place	En place
Nature du substratum	Granite	Granite	Granite
Profondeur atteinte / TN :	40 cm	40 cm	45 cm
Moyen utilisé :	Tarière manuelle	Tarière manuelle	Tarière manuelle
Raison de l'arrêt du sondage	Refus (roches, blocs)	Refus (roches, blocs)	Refus (roches, blocs)
Conditions de mesure de la perméabilité (K) du sol	Type "PORCHET"	Type "PORCHET"	Type "PORCHET"
Qualification de la perméabilité	K1 = 158 mm/h	K2 = 53 mm/h	K2 = 49 mm/h
Conclusions / commentaires	Sol perméable	Sol perméable	Sol perméable
<b>Profondeur (cm) : TN</b>	<b>0</b>		
	<b>Épaisseur :</b> 20 cm	<b>Épaisseur :</b> 20 cm	<b>Épaisseur :</b> 20 cm
-10	<b>Couleur :</b> Brun foncé	<b>Couleur :</b> Brun foncé	<b>Couleur :</b> Brun foncé
	<b>Texture :</b> Terre végétale	<b>Texture :</b> Terre végétale	<b>Texture :</b> Terre végétale
-20	<b>Épaisseur :</b> 20 cm	<b>Épaisseur :</b> 20 cm	<b>Épaisseur :</b> 25 cm
	<b>Couleur :</b> Brun clair	<b>Couleur :</b> Brun clair	<b>Couleur :</b> Brun clair
-30	<b>Texture :</b> Sableux	<b>Texture :</b> Sableux	<b>Texture :</b> Sableux
	<b>Compacité :</b> Meuble	<b>Compacité :</b> Meuble	<b>Compacité :</b> Meuble
-40	<b>Pierrosité :</b> Très importante : > 50%	<b>Pierrosité :</b> Très importante : > 50%	<b>Pierrosité :</b> Très importante : > 50%
	<b>Structure :</b> Grenue (sables)	<b>Structure :</b> Grenue (sables)	<b>Structure :</b> Grenue (sables)
	<b>Hydromorphie :</b> Absence	<b>Hydromorphie :</b> Absence	<b>Hydromorphie :</b> Absence
	<b>Nappe :</b> Absence	<b>Nappe :</b> Absence	<b>Nappe :</b> Absence
	<b>Arrêt sondage :</b> Refus (roches, blocs)	<b>Arrêt sondage :</b> Refus (roches, blocs)	<b>Arrêt sondage :</b> Refus (roches, blocs)

## 4.5 Appréciation globale du site

Les contraintes observées pour la mise en place de l'assainissement non collectif sont les suivantes :

Paramètre	Contraintes	Opportunités	Diagnostic
Surface :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Surface disponible suffisante pour mettre en place l'assainissement non collectif dans les conditions du DTU 64.1
Risque d'inondabilité :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non situé en zone inondable
Pente du terrain :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pente $\pm 2\%$
Aptitude du sol :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sol perméable (K= 50 mm/h)
Aquifère :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de nappe et de traces significatives d'hydromorphie jusqu'à 1,4 m de profondeur
Enjeux environnementaux à proximité :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'enjeux environnementaux à proximité du projet

## 5. CHOIX DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT

### 5.1 Présentation des différentes filières de traitement

#### La filière classique

La filière classique est constituée d'un pré traitement sous forme d'une Fosse Toutes Eaux couplé à un dispositif de traitement par infiltration dans le sol soit en conservant le sol en place (Tranchées d'épandage), soit en substituant le sol en place par un massif filtrant (Lit d'épandage et terte d'infiltration).

Filières classiques	Tranchées d'épandage	Lit d'épandage	Terte d'infiltration
			
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fonctionnement simple</li> <li>-Autorise le fonctionnement par intermittence</li> <li>-Bonne intégration paysagère (enterré)</li> <li>-Longue durée de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fonctionnement simple</li> <li>-A mettre en place dans les sols à dominante sableuse, où la réalisation de tranchées est impossible</li> <li>-Autorise le fonctionnement par intermittence</li> <li>-Bonne intégration paysagère (enterré)</li> <li>-Longue durée de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Autorise le fonctionnement par intermittence</li> <li>-Longue durée de vie</li> <li>-Adapté en cas de zone inondable ou de la présence de nappe proche du niveau du sol</li> <li>-Adapté aux sols ayant une perméabilité médiocre</li> </ul>
<b>Inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Emprise au sol importante</li> <li>-La pente du terrain ne doit pas être supérieure à 5%</li> <li>-Risque de colmatage si le système n'est pas entretenu correctement</li> <li>-Nécessite un sol suffisamment perméable</li> <li>-Le sol ne doit pas présenter de traces d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Emprise au sol importante</li> <li>-Risque de colmatage s'il n'est pas correctement entretenu</li> <li>-Le sol ne doit pas présenter de traces d'eau et doit être filtrant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Risque de colmatage s'il n'est pas entretenu correctement</li> <li>-Nécessite une pompe de relevage</li> <li>-Peu esthétique (hors sol)</li> </ul>
<b>Coût (pour 5EH)</b>	4000 à 6000€ TTC	4000 à 6000€ TTC	7000 à 11000€ TTC
<b>Entretien de la fosse toutes eaux</b>	Vidange (50% volume) * : 150 à 300€ TTC	Vidange (50% volume) * : 150 à 300€ TTC	Vidange (50% volume) * : 150 à 300€ TTC

\*On estime qu'il est nécessaire de vidanger les fosses toutes eaux quand le volume de boues atteint 50% du volume maximal. Ce qui correspond à une vidange tous les 4 ans environ.

### La filière agréée

Dans le cas d'une filière agréée, le pré traitement et le traitement sont réalisés au sein de la filière. En sortie de cette filière, le rejet traité est dirigé vers un dispositif d'infiltration dans le sol comme pour la filière classique, ceci afin de respecter l'arrêté préfectoral de la Corse du Sud n °2012143-0003 relatif aux conditions de mise en œuvre et de gestion applicable aux installations d'assainissement non collectif qui interdit tout rejet superficiel.

Filières agréées	Culture libre & Culture fixée	Filtre planté	Filtre compact
			
<b>Avantages</b>	-Compacité	-Peu voire pas de vidanges des boues car se décompose en compost -Aspect esthétique / ornementation du jardin -Fonctionnement par intermittence autorisé	-Surface de parcelle nécessaire réduite (<20m <sup>2</sup> ) -Ne nécessite pas d'électricité (sauf si un poste de relevage est nécessaire) -Fonctionnement par intermittence autorisé -Peut faire le prétraitement et le traitement dans une même cuve (FTE intégrée à la cuve de traitement) -Fréquence de vidange équivalente à celle d'un procédé classique
<b>Inconvénients</b>	-Pilotage délicat -Performances aléatoires -N'autorise pas le fonctionnement par intermittence -Coût d'entretien -Vidanges fréquentes -Nécessite une alimentation électrique	-Surface de parcelle nécessaire -Entretien régulier -Coût d'installation -Coût de la remise à neuf du filtre après évacuation des boues compostées	-Coût de remplacement du média -Nécessite une mise en œuvre soignée (cuve parfaitement horizontale), notamment s'il y a présence d'une nappe. -Nécessite une alimentation électrique (si installation d'un poste de relevage)
<b>Coût (pour 5EH)</b>	6000 à 12000€ TTC	7000 à 9000€ TTC	8000 à 11000€ TTC
<b>Entretien</b>	Vidange (50% volume) : 150 à 300€ TTC	Travail de faucardage	Vidange (50% volume) : 150 à 300€ TTC Renouvellement du matériau filtrant
<b>Surface (pour 5EH)</b>	Environ 5 m <sup>2</sup>	Environ 25 m <sup>2</sup>	Environ 8 m <sup>2</sup>

## 5.2 Choix de la filière de traitement

Du fait :

- De la prise en compte des contraintes de surface et de la superficie disponible, conformément aux préconisations du DTU64.1,
- De la pente du terrain naturel, inférieure à 5%,
- De la perméabilité du sol en place, estimée à 50 mm/h (sol perméable),
- De l'absence d'un toit de nappe, hors niveau exceptionnel de hautes eaux, à moins d'un mètre du fond de fouille du dispositif pressenti,
- De l'absence de traces significatives d'hydromorphie jusqu'à 1,4 m de profondeur,
- De la possibilité de disposer d'une épaisseur de sol naturel d'au moins 40 cm entre le fond de fouille du dispositif pressenti et un horizon défavorable à l'épuration (hydromorphie élevée, couche imperméable, charge en cailloux importante, ...),

➔ Il est envisagé, pour chaque lot, une installation avec traitement par le sol en place de type **tranchées d'épandage**.

## 5.2 Dimensionnement & implantation de la filière

Les projets de construction des 6 lots n'étant pas définis, les filières d'assainissement individuel sont dimensionnées sur la base d'une construction de type T5 et selon les préconisations du DTU64.1.

### 5.2.1 - Collecte des eaux

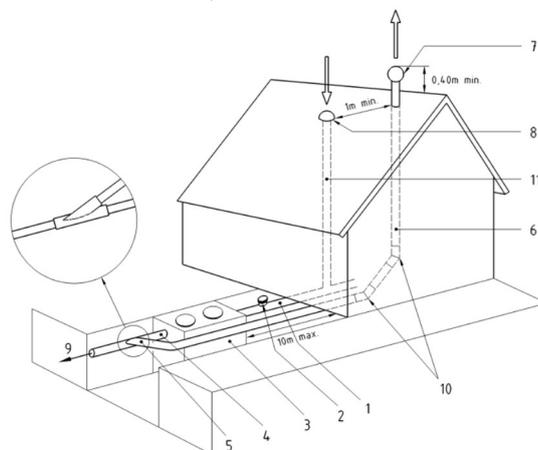
- **Bac dégraisseur** : un bac dégraisseur de 200 l minimum pour les eaux de cuisine seules (500 litres pour les eaux ménagères) est justifié dans le cas où la fosse toutes eaux est placée à plus de 10 mètres de la maison. *Attention : ce bac devra être vidangé au moins deux fois par an. Dans le cas présent, l'installation de bacs dégraisseurs n'est pas préconisée.*
- **Réseau de collecte des eaux usées (à poser)** : L'ensemble des sorties d'eaux usées des habitations seront raccordées aux nouvelles fosses toutes eaux par le biais de nouveaux réseaux de collecte à poser. Les canalisations entre les habitations et les fosses toutes eaux auront une pente comprise entre 2 et 4%.

### 5.2.2 - Prétraitement

- **Fosse toutes eaux** : **Pour chaque lot**, les différentes sorties d'eaux usées de l'habitation (eaux vannes, eaux ménagères, eaux sanitaires, ...) seront raccordées à une fosse toutes eaux, dimensionnée sur la base d'un volume de 3 m<sup>3</sup> jusqu'à 5 pièces principales, augmenté de 1 m<sup>3</sup> par pièce principale supplémentaire.  
Dans le cas présent, **il est préconisé, pour chaque lot, une fosse toutes eaux d'une capacité de 3m<sup>3</sup>.** *Ce dispositif nécessite un entretien rigoureux (vidange à prévoir généralement tous les 3 à 4 ans pour un dispositif à pleine charge ou dès que le niveau de boues atteint 50% du niveau d'eau dans la fosse). Consultez le SPANC pour connaître la fréquence de vidange.*
- **Ventilation** : le prétraitement doit obligatoirement être équipé d'un système de ventilation conforme aux normes en vigueur : ventilation primaire (11) en amont de la fosse toutes eaux et ventilation secondaire en aval (5-7).

*Schéma de principe (source DTU 64.1 – Août 2013)*

- 1 Canalisation d'amenée des eaux usées
- 2 Té ou boîte de branchement ou d'inspection
- 3 Fosse toutes eaux
- 4-9 Canalisation d'écoulement des eaux prétraitées
- 5-6 Ventilation haute d'extraction d'air (7) comprenant 2 coudes à 45° (10)
- 8 Ventilation primaire (entrée d'air)
- 11 Colonne de ventilation primaire raccordée à l'évacuation des eaux usées domestiques



- **Préfiltre** : en aval de la fosse, ou intégré à la fosse toutes eaux, un préfiltre ou décolloïdeur est prévu. Il permet d'éviter le départ des matières en suspension avec les eaux sortant de la fosse, risquant le colmatage du dispositif de traitement. *Le garnissage du préfiltre doit être renouvelé tous les 6 mois.*

### 5.2.3 - Dispositif de traitement

Les caractéristiques des tranchées d'épandage sont les suivantes :

Pour les lots A, B et F :

- **Longueur cumulée des tranchées** : ..... 45 ml
- Longueur de chaque tranchée : ..... 15 ml
- Nombre de tranchées : ..... 3
- Largeur de tranchée : ..... 0.50 m
- Espacement entre les tranchées : ..... 1.00 m
- Profondeur de tranchée : ..... entre 0.60 m et 1.00 m au maximum

Pour le lot C :

- **Longueur cumulée des tranchées** : ..... 45 ml
- Longueur de chaque tranchée : ..... 9 ml
- Nombre de tranchées : ..... 5
- Largeur de tranchée : ..... 0.50 m
- Espacement entre les tranchées : ..... 1.00 m
- Profondeur de tranchée : ..... entre 0.60 m et 1.00 m au maximum

Pour le lot D :

- **Longueur cumulée des tranchées** : ..... 44 ml
- Longueur de chaque tranchée : ..... 11 ml
- Nombre de tranchées : ..... 4
- Largeur de tranchée : ..... 0.50 m
- Espacement entre les tranchées : ..... 1.00 m
- Profondeur de tranchée : ..... entre 0.60 m et 1.00 m au maximum

Pour le lot E : Pour chaque habitation :

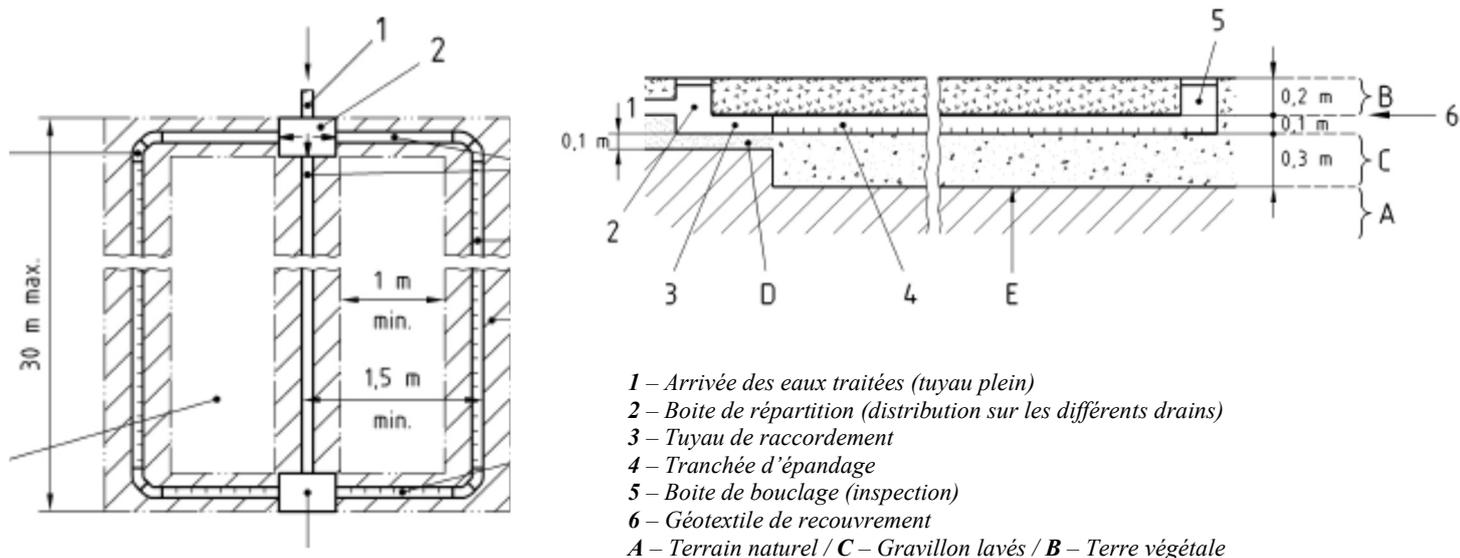
- **Longueur cumulée des tranchées** : ..... 44 ml
- Longueur de chaque tranchée : ..... 11 ml
- Nombre de tranchées : ..... 4
- Largeur de tranchée : ..... 0.50 m
- Espacement entre les tranchées : ..... 1.00 m
- Profondeur de tranchée : ..... entre 0.60 m et 1.00 m au maximum

Le terrassier veillera à construire les dispositifs conformément aux normes en vigueur (DTU 64.1, ...) et aux plans d'implantation présentés en annexe.

Pour des projets de construction de type T4, la surface minimale du dispositif de traitement serait de 18 m<sup>2</sup>.

Pour des projets de construction de type T3, la surface minimale du dispositif de traitement serait de 13 m<sup>2</sup>.

Schéma de principe du dispositif standard (source DTU64.1) :



De manière générale, les dispositifs de traitement par le sol devront obligatoirement être implantés :

- à plus de 3 m des limites cadastrales de propriété car la pente est inférieure à 5%,
- à plus de 3 m de toute végétation arbustive,
- et à plus de 5 m de tout ouvrage fondé.

Le passage de véhicules est interdit sur les systèmes de traitement.

#### 5.2.4 - Conditions d'implantation spécifiques

Les dispositifs de traitement seront implantés en façade Ouest des habitations.

La zone d'implantation des tranchées doit être nivelée au préalable, afin de créer une plateforme horizontale.

### 5.2.5 – Entretien du dispositif

Pour s'assurer du bon fonctionnement du système il faut vérifier : la fosse toutes eaux, les regards de bouclage, de visite, les drains de répartition, la canalisation de collecte, le préfiltre, le dispositif d'épuration ou encore la zone d'infiltration.

<b>Zone</b>	<b>Opération d'entretien</b>	<b>Fréquence</b>
Fosse toutes eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Vidange dès que le volume de boues atteint 50% du volume de la fosse</li> <li>-Après une vidange, « réamorcer » le processus bactériologique avec des produits vendus dans le commerce ; laisser une petite partie des boues dans ce but</li> <li>-Contrôler la non-obturation de la ventilation et du circuit des eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tous les 4 ans (pour une charge standard)</li> <li>-Après chaque vidange</li> <li>-1 fois par an</li> </ul>
Préfiltre	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nettoyer et enlever les éléments retenus par le préfiltre</li> <li>-Vérifier l'état des matériaux filtrants</li> <li>-Lavage ou changement des matériaux filtrants si besoin : les retirer de l'ouvrage en prenant soin de ne pas laisser des débris pendant cette opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-1 à 2 par an</li> <li>-1 à 2 fois par an</li> <li>-1 à 2 fois par an</li> </ul>
Regards de bouclage et de visite	-Vérifier le bon état des regards et leur bon écoulement	-1 fois par an
Drain de répartition et canalisation de collecte	-Vérifier le bon écoulement dans les drains et canalisations	-1 fois par an
Zone d'infiltration	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contrôler la non-obturation des regards de répartition et de bouchage</li> <li>-Contrôler la bonne répartition des effluents dans les tuyaux</li> <li>-Contrôler le bon écoulement (pas de reflux ni de stagnation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-1 fois par an</li> <li>-1 fois par an</li> <li>-1 fois par an</li> </ul>

*Remarque : La vidange doit être faite par un hydrocureur agréé.*

# ANNEXES



**ANNEXE I** : PLAN CADASTRAL

**ANNEXE II** : PROPOSITIONS D'IMPLANTATION

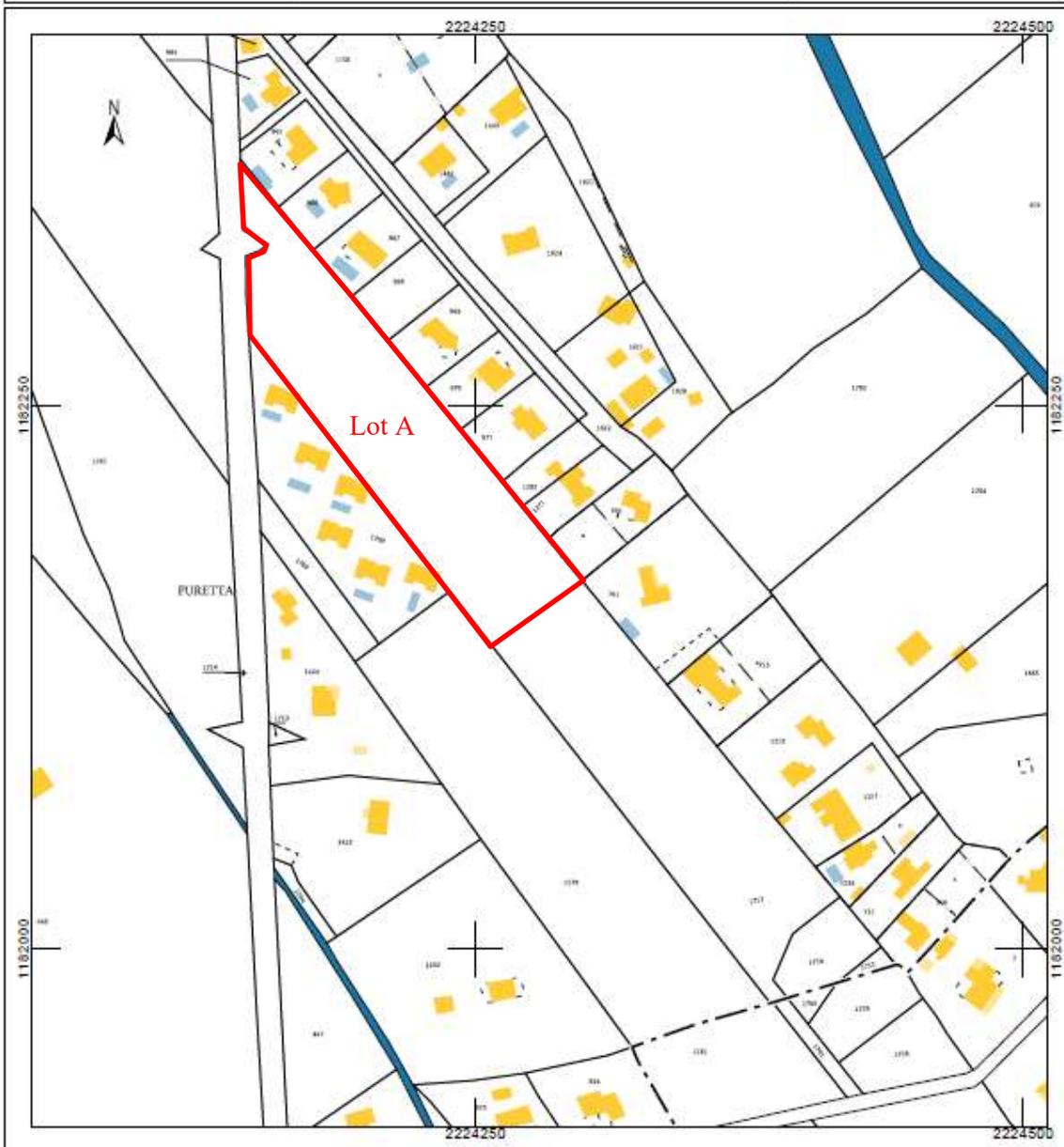
**ANNEXE III** : PROFILS HYDRAULIQUES

**ANNEXE IV** : PLAN TOPOGRAPHIQUE

# **ANNEXE I : Plan cadastral**



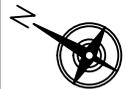
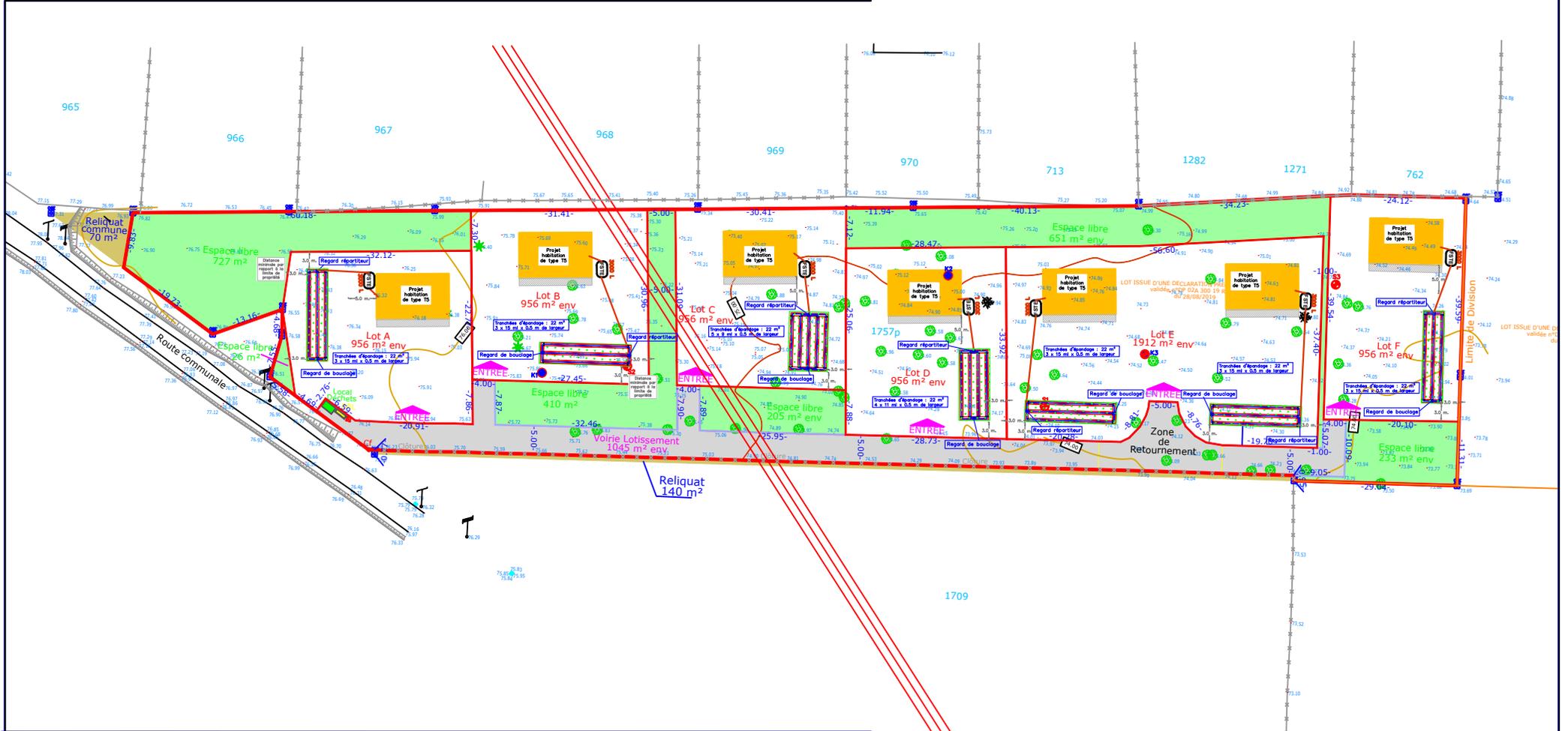
Département : CORSE DU SUD  Commune : SAN-GAVINO-DI-CARBINI	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : AJACCIO 6, Parc Cunéo d'Omano, BP409 20195 20195 AJACCIO CEDEX1 tél. 0495503701 -fax 0495503517 odif.ajaccio@dgtf.finances.gouv.fr
Section : B Feuille : 000 B 02  Echelle d'origine : 1/4000 Echelle d'édition : 1/2500  Date d'édition : 24/06/2020 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93CC42 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Parcelle B n°1757 (lot A) : env. 9 991 m <sup>2</sup>	Cet extrait de plan vous est délivré par :  <div style="text-align: center;">cadastre.gouv.fr</div>



# **ANNEXE II : Propositions d'implantation**



Plan de masse de la parcelle B n°1757  
 Lieu dit "Purretta" commune de SAN GAVINO DI CARBINI  
 Mme FILIPPI  
 Proposition de mise en place du système  
 d'assainissement individuel



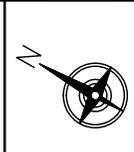
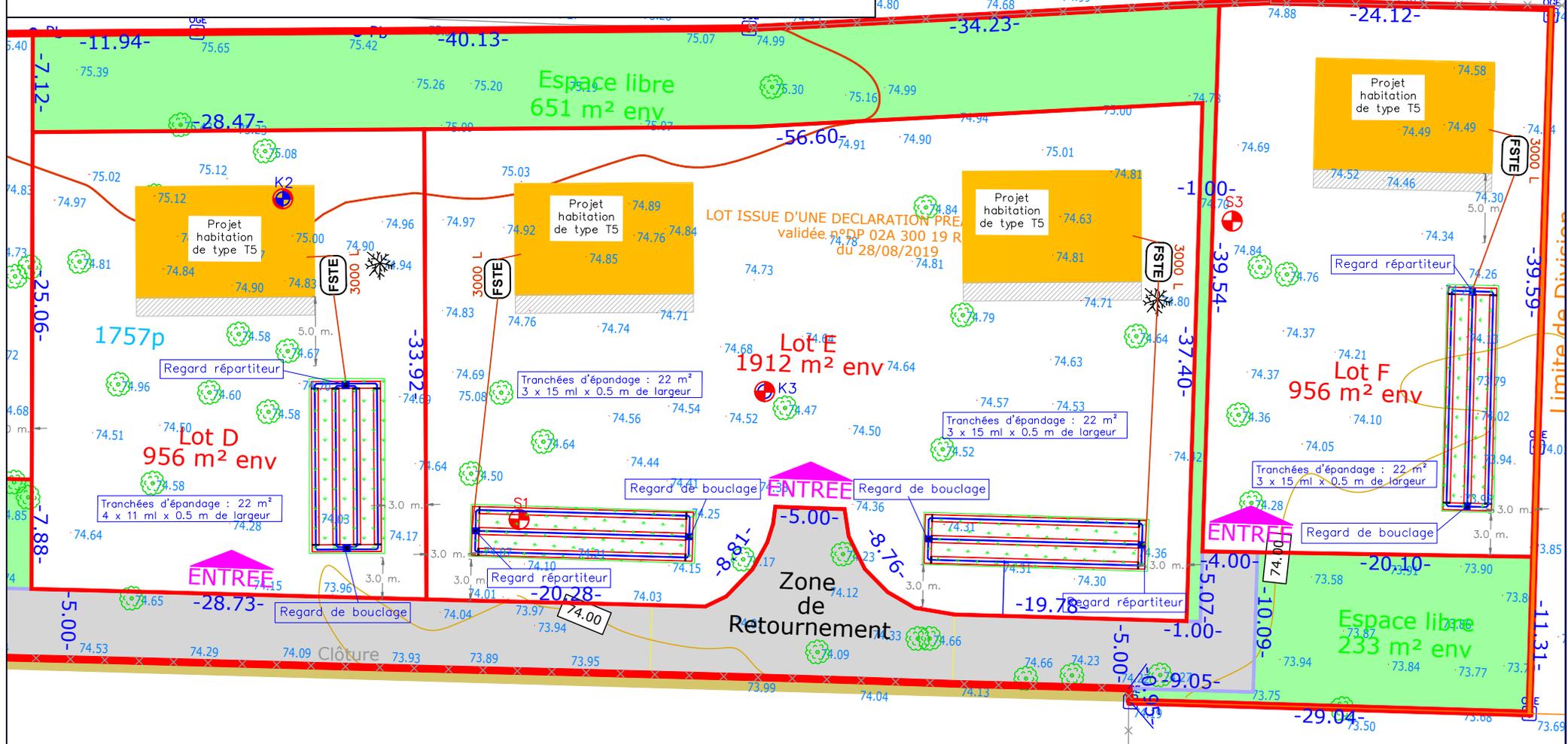
- Perméabilité sondage
- Relevé topo
- Relevés de niveau du sol en place :
- 0.00m = Niveau de référence

**LEGENDE**

- Tuyau de drain
- Limite parcellaire
- ESTE Fosse de toutes eaux
- Zone d'épandage



Plan de masse de la parcelle B n°1757  
 Lieu dit "Purretta" commune de SAN GAVINO DI CARBINI  
 Mme FILIPPI  
 Proposition de mise en place du système  
 d'assainissement individuel



**LEGENDE**

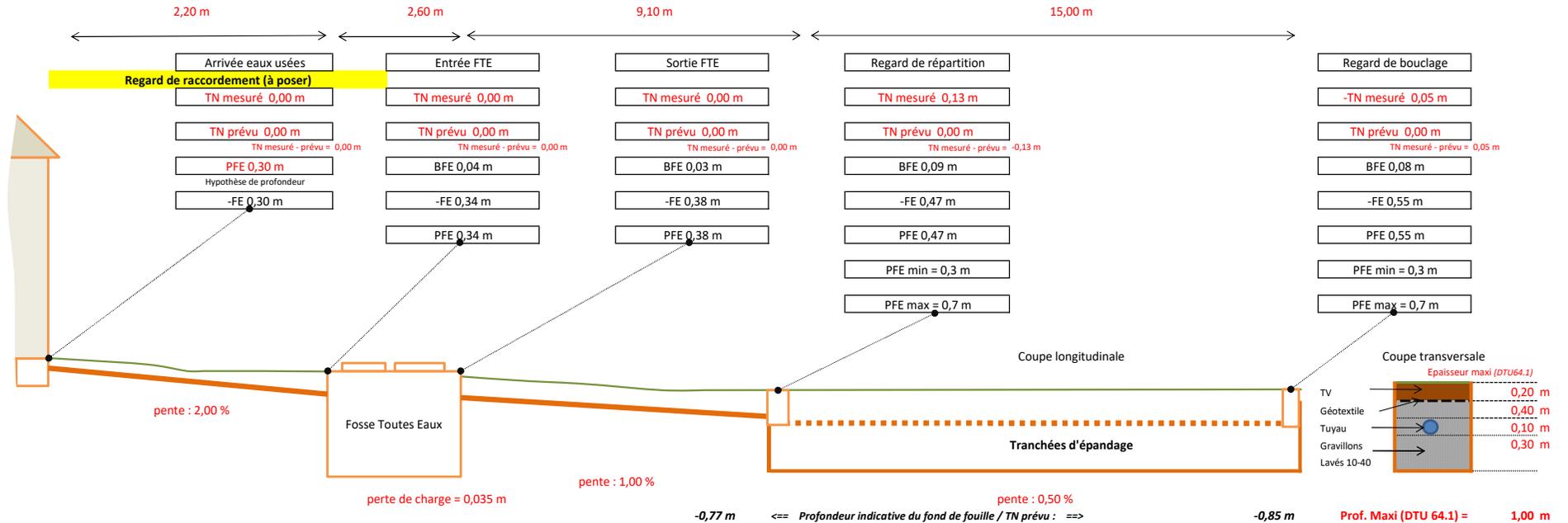
● Perméabilité sondage	— Tuyau de drain
○ Relevé topo	— Limite parcellaire
Relevés de niveau du sol en place :	☐ Fosse toutes eaux
● 0.00m = Niveau de référence	☐ Zone d'épandage

# **ANNEXE III : Profils hydrauliques**



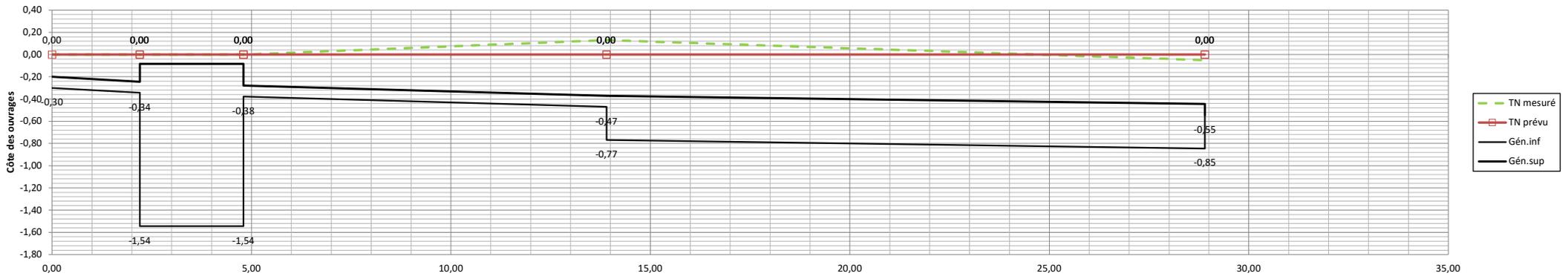


# Coupe longitudinale Lot A



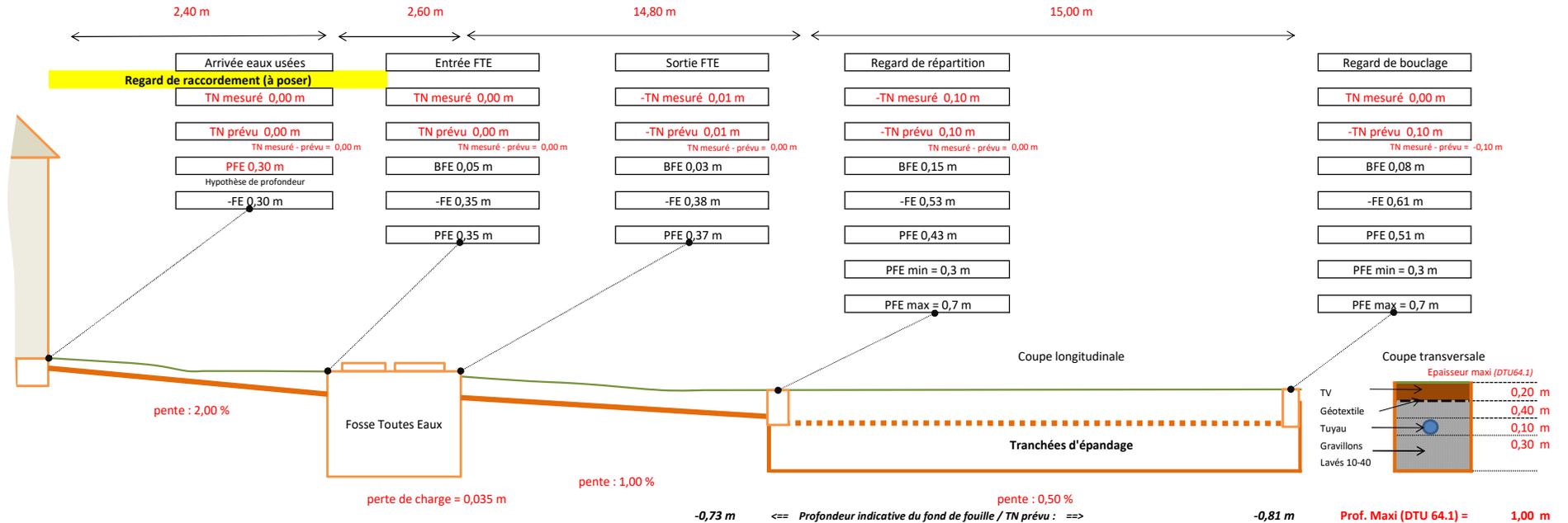
Légende :	TN mesuré	Côte du Terrain Naturel mesuré lors de l'étude
	TN prévu	Terrain Naturel prévu (Terrain fini après travaux)
	FE	Fil d'Eau
	BFE	Baisse du Fil d'eau
	PFE	Profondeur du fil d'eau / TN prévu

ATTENTION : Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution : il appartient au terrassier de vérifier les côtes de niveau avant de réaliser le chantier et de prévenir TP&E en cas de difficultés techniques.



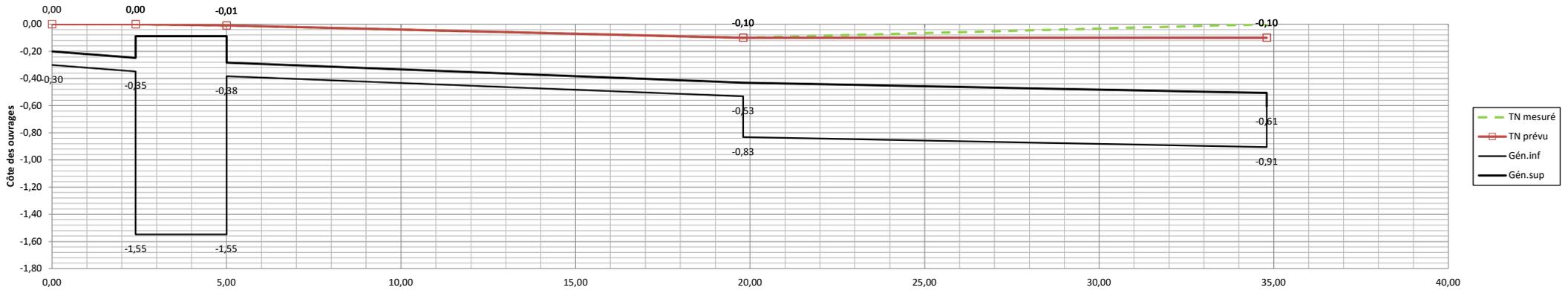


# Coupe longitudinale Lot B



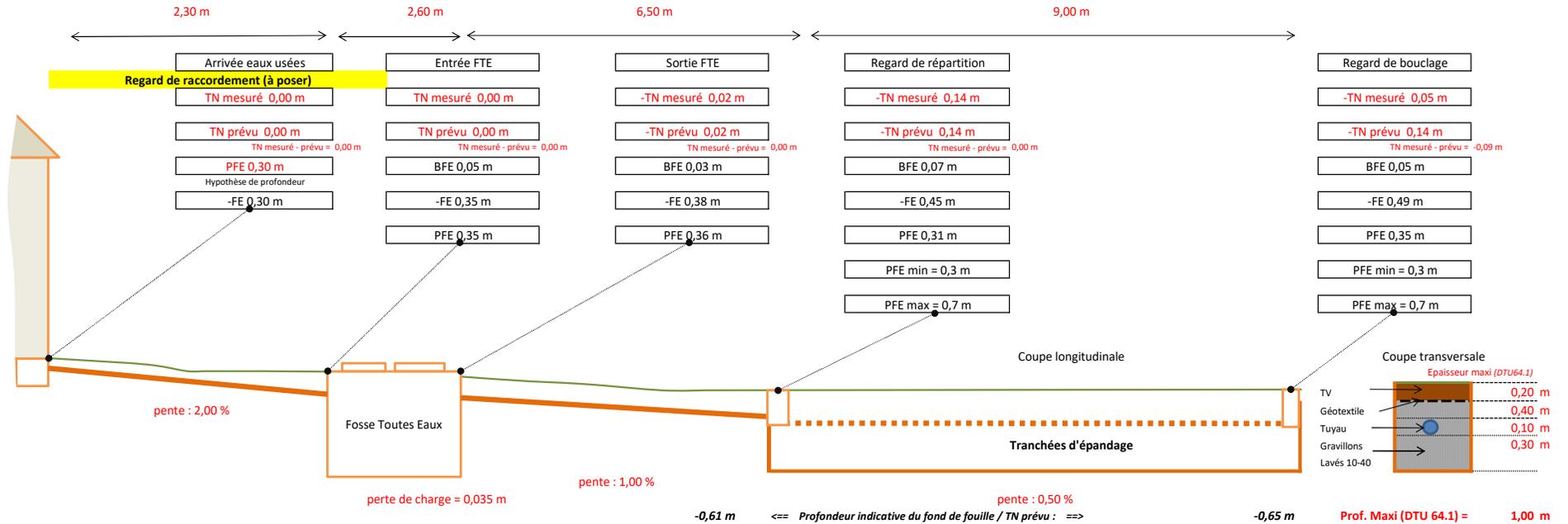
Légende :	TN mesuré	Côte du Terrain Naturel mesuré lors de l'étude
	TN prévu	Terrain Naturel prévu (Terrain fini après travaux)
	FE	Fil d'Eau
	BFE	Baisse du Fil d'eau
	PFE	Profondeur du fil d'eau / TN prévu

ATTENTION : Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution : il appartient au terrassier de vérifier les côtes de niveau avant de réaliser le chantier et de prévenir TPae en cas de difficultés techniques.



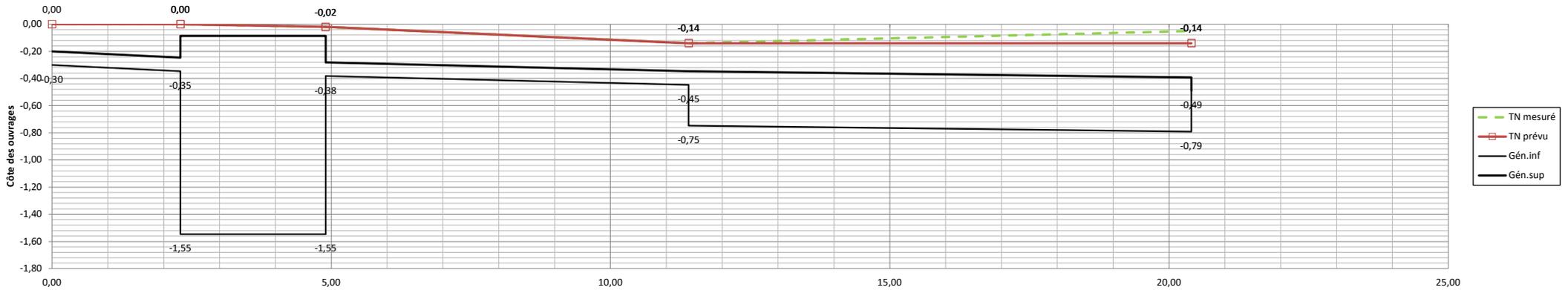


# Coupe longitudinale Lot C



Légende :	TN mesuré	Côte du Terrain Naturel mesuré lors de l'étude
	TN prévu	Terrain Naturel prévu (Terrain fini après travaux)
	FE	Fil d'Eau
	BFE	Baisse du Fil d'eau
	PFE	Profondeur du fil d'eau / TN prévu

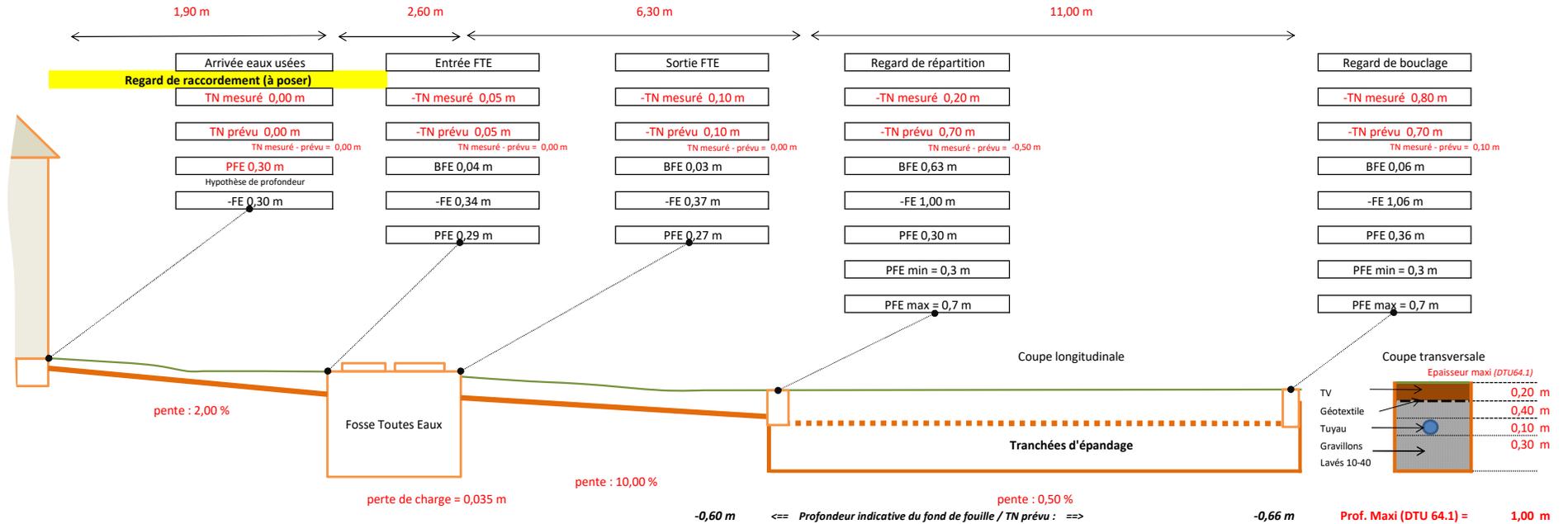
ATTENTION : Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution : il appartient au terrassier de vérifier les côtes de niveau avant de réaliser le chantier et de prévenir TP&E en cas de difficultés techniques.





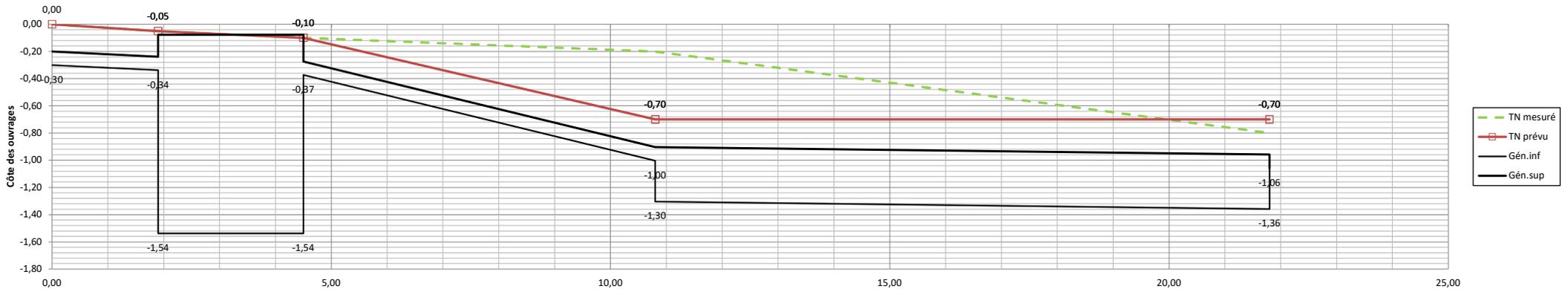
# Coupe longitudinale

Lot D



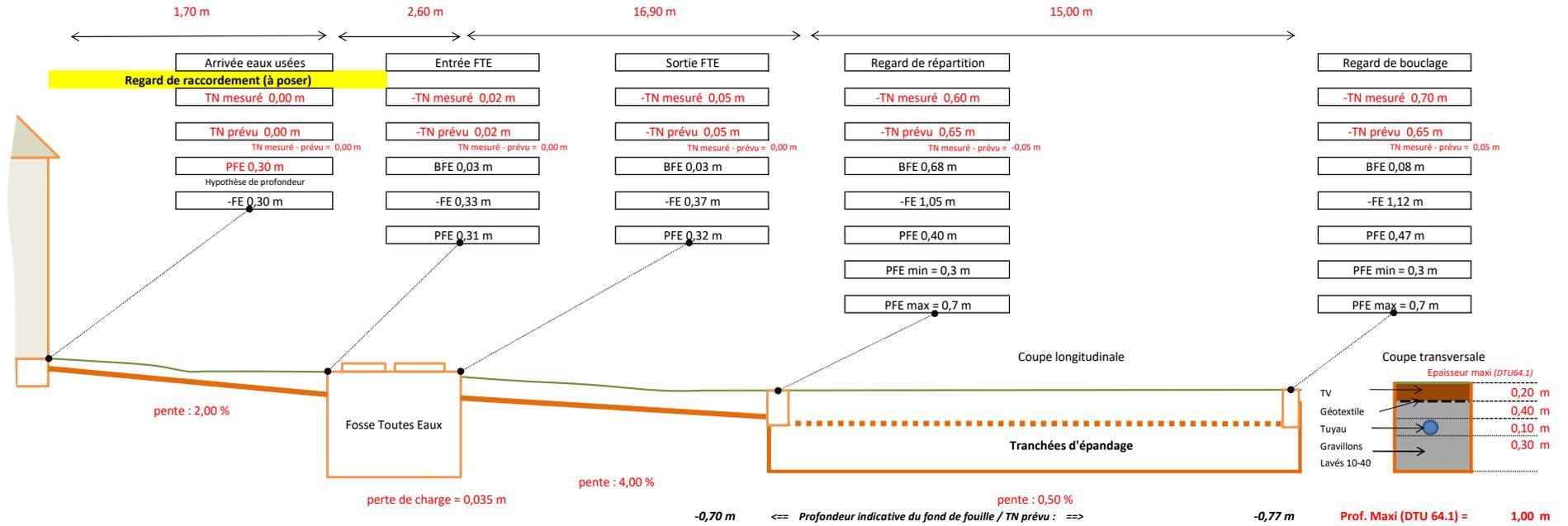
Légende :	TN mesuré	Côte du Terrain Naturel mesuré lors de l'étude
	TN prévu	Terrain Naturel prévu (Terrain fini après travaux)
	FE	Fil d'Eau
	BFE	Baisse du Fil d'eau
	PFE	Profondeur du fil d'eau / TN prévu

ATTENTION : Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution : il appartient au terrassier de vérifier les côtes de niveau avant de réaliser le chantier et de prévenir TP&E en cas de difficultés techniques.



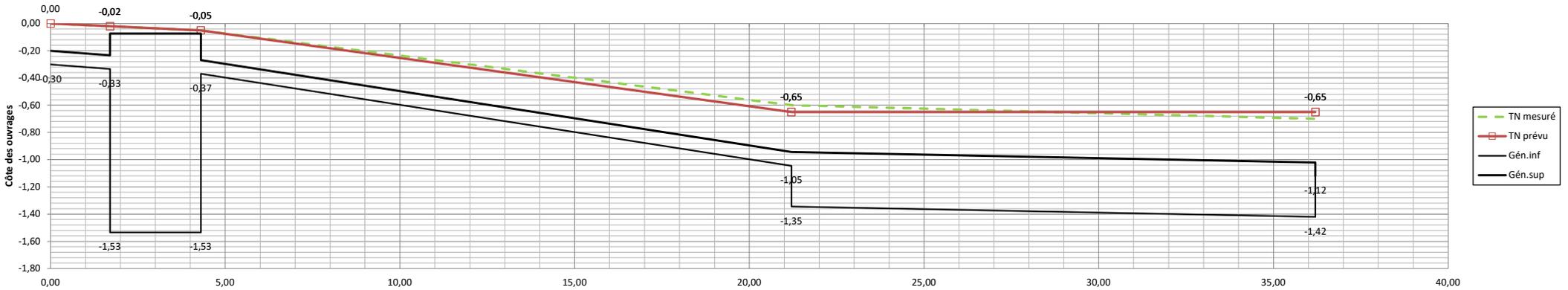


# Coupe longitudinale Lot E



Légende :	TN mesuré	Côte du Terrain Naturel mesuré lors de l'étude
	TN prévu	Terrain Naturel prévu (Terrain fini après travaux)
	FE	Fil d'Eau
	BFE	Baisse du Fil d'eau
	PFE	Profondeur du fil d'eau / TN prévu

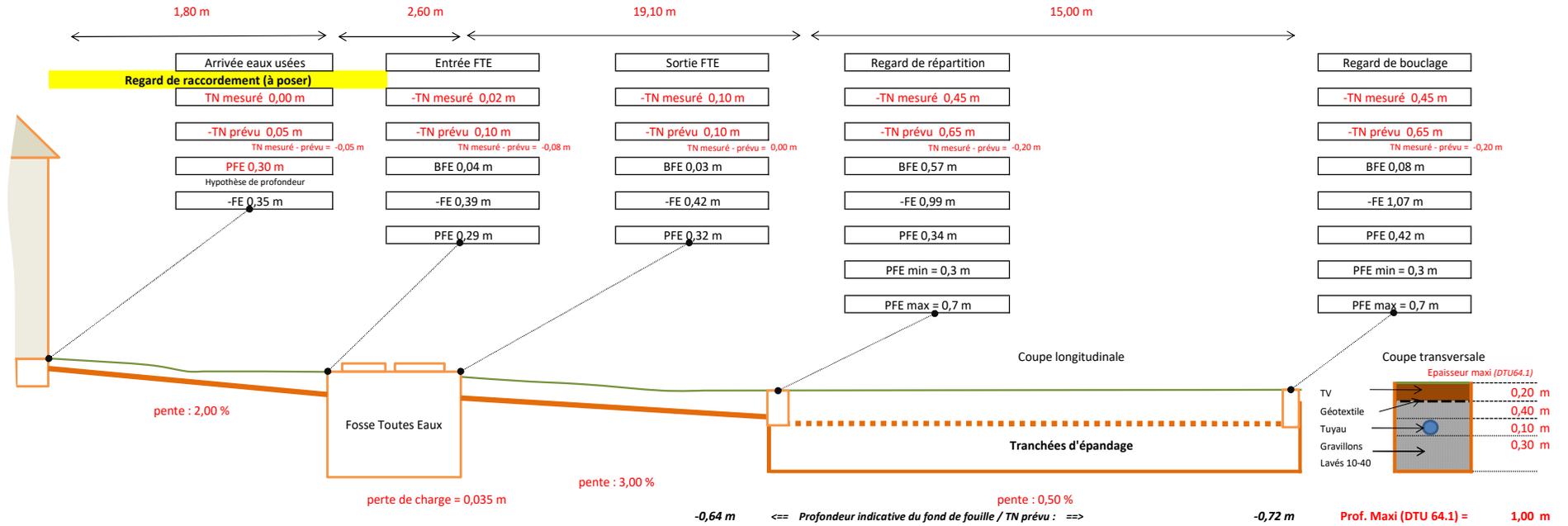
ATTENTION : Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution : il appartient au terrassier de vérifier les côtes de niveau avant de réaliser le chantier et de prévenir TP&E en cas de difficultés techniques.





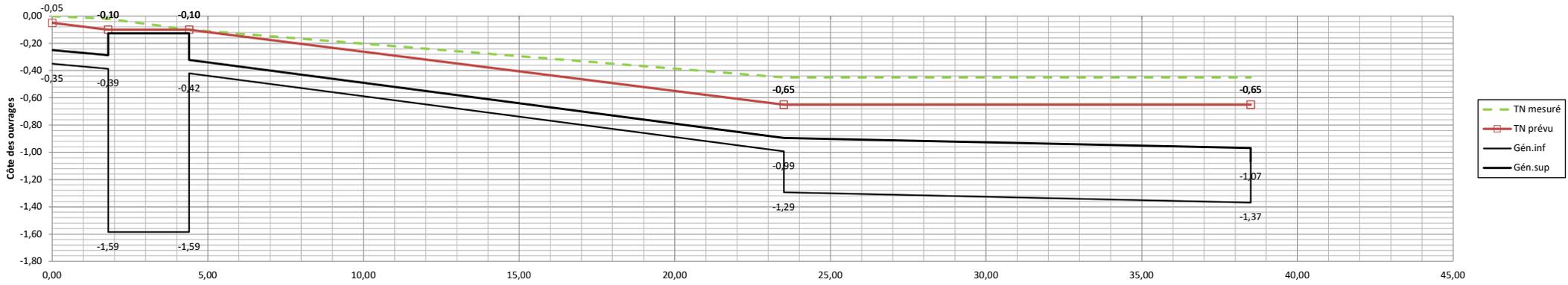
# Coupe longitudinale

## Lot E (habitation 2)



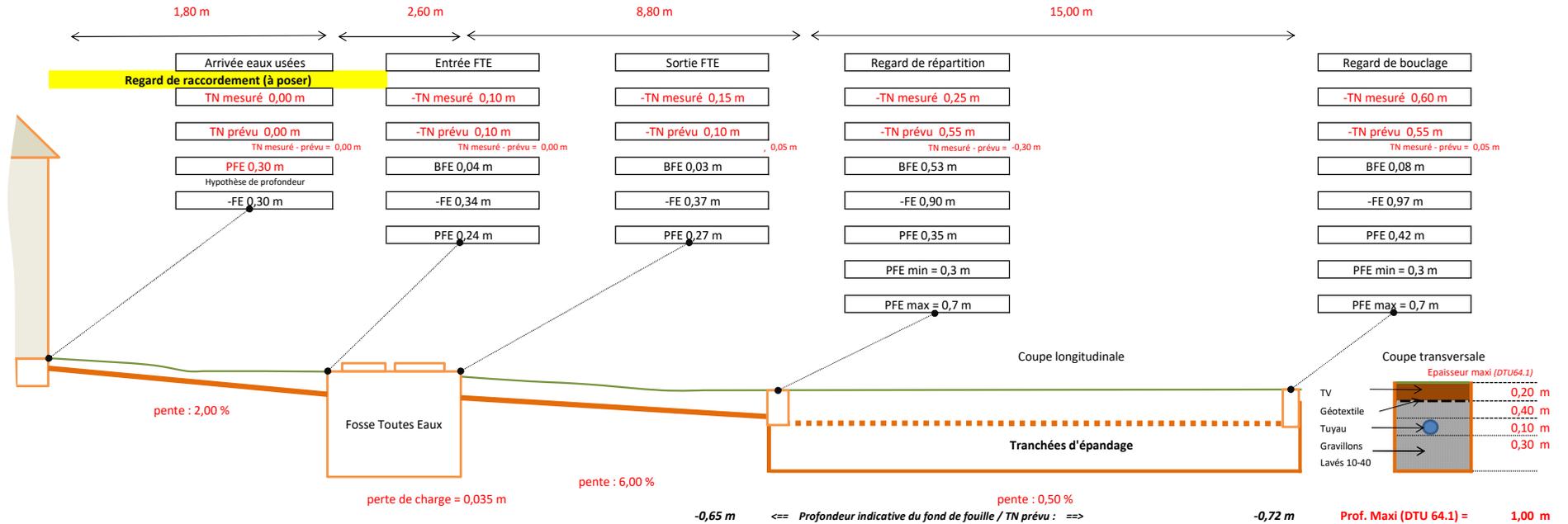
Légende :	Explication
TN mesuré	Côte du Terrain Naturel mesuré lors de l'étude
TN prévu	Terrain Naturel prévu (Terrain fini après travaux)
FE	Fil d'Eau
BFE	Baisse du Fil d'eau
PFE	Profondeur du fil d'eau / TN prévu

ATTENTION : Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution : il appartient au terrassier de vérifier les côtes de niveau avant de réaliser le chantier et de prévenir TPae en cas de difficultés techniques.



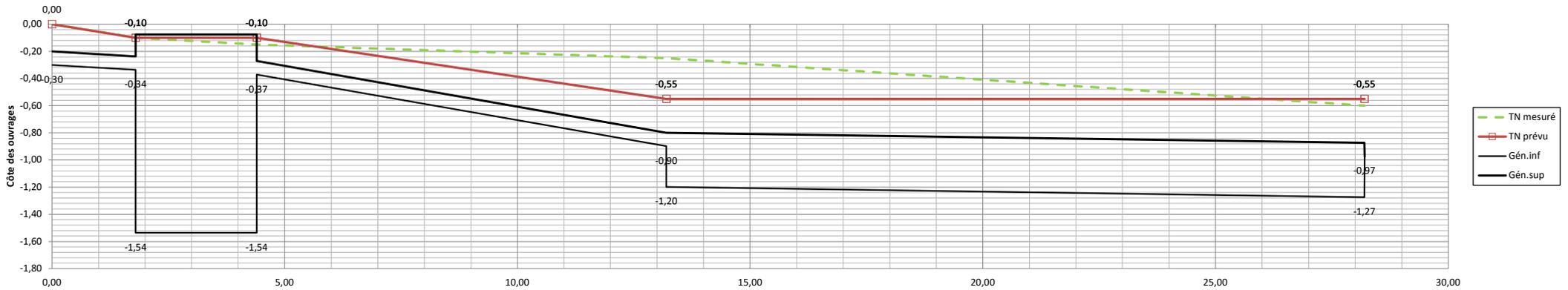


# Coupe longitudinale Lot F



Légende :	TN mesuré	Côte du Terrain Naturel mesuré lors de l'étude
	TN prévu	Terrain Naturel prévu (Terrain fini après travaux)
	FE	Fil d'Eau
	BFE	Baisse du Fil d'eau
	PFE	Profondeur du fil d'eau / TN prévu

ATTENTION : Ce plan ne constitue pas un plan d'exécution : il appartient au terrassier de vérifier les côtes de niveau avant de réaliser le chantier et de prévenir TP&E en cas de difficultés techniques.



# **ANNEXE IV : Plan topographique**

∞∞∞

